

Les Nouvelles



B R È V E S

L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



Samedi 31 janvier et dimanche 1er février, le 14ème festival photo nature, proposé par l'Amicale Laïque, a ravi les très nombreux visiteurs grâce à la qualité des photographies proposées.



Mardi 10 février, la cantine de l'école Jacques Brel, joliment décorée pour l'occasion, a fait voyager les enfants en Asie pour fêter le Nouvel An chinois autour d'un repas à thème.



Samedi 31 janvier, des conférences autour de la photographie ont été proposées à la médiathèque. 4 rendez-vous ont réuni au total 110 participants, venus approfondir leurs connaissances sur cet art.



Mercredi 11 février, un dessus de puits, offert par M. Philippo, habitant de Bachy, a été installée sur le puits de la place, contribuant à sa mise en valeur. Nous le remercions sincèrement pour son joli don.



Samedi 7 février, une soirée de catch d'impro, a été organisée par Festy Bachy avec la venue de la troupe ImproPulsion. Les comédiens ont offert un spectacle rythmé et plein d'humour.



Vendredi 13 février, la médiathèque s'est animée, comme chaque vendredi, autour des jeux de société, jeux de cartes et parties d'échecs, rassemblant toutes les générations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER



Le présent compte rendu, publié à titre provisoire, sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance. Il constitue une version synthétique des délibérations du conseil.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2026

Mme Guénot indique que le paragraphe 6 du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 n'est pas assez clair. Une nouvelle formulation est proposée : "après l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal a délibéré sur l'éventualité de prendre un arrêté municipal relatif à l'obligation de tenir les chiens en laisse. Avec 1 voix pour, 9 abstentions et 9 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté « Chiens tenus en laisse »."

Décision du conseil : accord à l'unanimité

2 - Demande de subvention DSIL 2026

La commune est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2026 et le dossier doit être déposé avant le 30 janvier. Lors de la précédente séance, 2 projets de rénovation ont été présentés aux membres du conseil :

- un projet de rénovation thermique consistant au remplacement des fenêtres de la Maison des services
- un projet de rénovation des sanitaires élémentaires de l'école Jacques Brel comprenant le remplacement et l'isolation de la toiture, l'isolation des murs ainsi que le réagencement.

Les membres du conseil avaient décidé à l'unanimité de prioriser le projet de rénovation des sanitaires de l'école. Toutefois, ce projet n'étant pas suffisamment abouti à ce jour (le premier devis, supérieur à 90 000 € pour une solution technique jugée insatisfaisante), il n'est pas possible de le présenter dans les délais. En conséquence, M. le Maire propose de solliciter la DSIL pour le projet de remplacement des fenêtres de la Maison des services. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 22 062,28 € HT. Une subvention de l'État au titre de la DSIL est susceptible d'être accordée à hauteur de 40 % du montant HT, soit 8 824,91 €, laissant un reste à charge communal de 13 237,37 € HT.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

3- Dispositif subvention VAE et kits vélo

Compte tenu du succès de l'opération lancée en 2019, la Communauté de Communes Pévèle Carembault renouvelle en 2026 son dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

L'aide communautaire, réservée aux habitants de plus de 18 ans, est fixée à 200 € pour les vélos électriques neufs ainsi que pour les vélos reconditionnés et les kits d'électrification (à hauteur de 50 % du prix, plafonnée à 200 €). Le dispositif est limité à 375 dossiers et les demandes sont instruites dans l'ordre d'arrivée, pour des achats réalisés à compter du 2 février 2026. Les communes peuvent compléter l'aide octroyée par la CCPC.

La plateforme d'inscription sera ouverte aux communes ayant mis en place une aide fondée sur le même règlement afin de faciliter l'instruction par les communes et les démarches des habitants.

En conséquence, Monsieur le Maire propose, comme depuis 2021, de compléter l'aide communautaire par une aide communale de 200 € par vélo ou par kit pour les Bachynois (8 aides ont été financées en 2025).

Décision du conseil : accord à l'unanimité

4 - Approbation rapport CLECT - CCPC

Le conseil municipal a examiné le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert à la Communauté de Communes Pévèle Carembault de la compétence « confection et livraison de repas ».

Ce rapport a pour objet d'évaluer le montant des charges transférées afin d'ajuster les flux financiers entre la commune et l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 12 janvier 2026.

Décision du conseil : 18 voix pour et 1 abstention

5 - Projet de reprise du matériel de la boulangerie

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire en cours, M. le maire demande l'autorisation au conseil municipal de formuler une offre de reprise du mobilier et du matériel d'exploitation de la société Umamie. Le but de cette reprise est de faciliter l'installation d'un futur repreneur en accélérant l'accès aux locaux en limitant les retards liés aux enchères judiciaires.

Sur la base de l'estimation du commissaire-priseur du 10 décembre 2025, le conseil municipal a décidé de ne pas reprendre le four au fioul obsolète et de formuler une offre globale de 4 570 € pour le reste du matériel.

Un débat s'est engagé au sein du conseil :

- le groupe de travail « Boulangerie » a été créé pour établir un cahier des charges précisant le profil des candidats et le type de commerce souhaité ; une première réunion a eu lieu le 5 janvier 2026 ;
- plusieurs élus ont insisté sur la nécessité de ne pas retarder l'ouverture de la boulangerie pour ne pas perdre la clientèle, sans pour autant négliger la sécurité du projet, afin de ne pas mettre un jeune commerçant en difficulté et d'éviter un turn-over des commerces sur la commune ;
- M. le Maire informe qu'il est en contact avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une étude de faisabilité de l'implantation.

Décision du conseil : 14 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre afin d'autoriser M. le Maire à formuler une offre de reprise à hauteur de 4 570 € pour la reprise du matériel.

6 - Mise en agglomération du hameau de « La Gare »

Les derniers relevés du radar pédagogique installé au hameau de la Gare font apparaître une vitesse moyenne de 57 km/h. Ils indiquent également que 5,76 % des usagers dépassent la limitation actuelle de 70 km/h, avec des pointes supérieures à 100 km/h relevées en pleine journée.

Un sondage mené auprès des habitants du hameau portait sur l'opportunité de créer un nouveau parking à l'arrière des habitations, afin de limiter le stationnement en front de rue et d'améliorer la sécurité. Les retours recueillis montrent que les habitants ne sont pas favorables à ce projet.

La voie concernée étant une route départementale, la commune a consulté les services du Département au sujet d'un éventuel abaissement de la vitesse. Ceux-ci ont indiqué ne pas être favorables à un passage à 50 km/h mais au vu des spécificités de ce hameau (habitations en front à rue et stationnement en vis-à-vis), un passage en agglomération est envisageable permettant le passage à 50 km/h et la mise en place d'aménagements de sécurité et de signalisation adaptée.

Les échanges en conseil municipal ont fait ressortir :

- la spécificité du hameau (maisons en front à rue, stationnement de l'autre côté) justifiant la mesure ;
- l'absence de configuration comparable dans les autres hameaux de la commune, ce qui ne rend pas pertinente une généralisation de la mise en agglomération selon le département ;
- les propositions d'ajout de passages piétons ou de création de stationnements supplémentaires ;

- un consensus sur la matérialisation au sol des places de stationnement existantes pour clarifier leur usage.

Décision du conseil : 18 voix pour et 1 abstention

7 - Remboursement frais de transport - formation/promotion SG

Le conseil municipal a été informé que, conformément aux décrets n°2024-826, n°2024-830 et n°2024-831 du 16 juillet 2024, tout agent de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants doit suivre un dispositif de promotion interne et une formation qualifiante organisée par le CNFPT.

Notre secrétaire générale de mairie (SGM), ne disposant pas de quatre années de services publics dans ces fonctions, a été inscrite au dispositif de formation-promotion, d'une durée de 25 jours répartis de janvier à juin 2026, avec examen final prévu fin septembre 2026.

La formation n'ouvre pas droit au remboursement des frais de transport. Estimant injuste que l'agent assume ces frais pour une formation obligatoire et nécessaire au service, M. le Maire propose leur prise en charge, dans la mesure où le moyen de transport choisi est le plus économique possible (le train pour Lille).

Il est donc proposé, sur justificatif, de prendre en charge les frais de transport de notre SGM dans le cadre de la formation-promotion des SGM 2026 soit 25 AR en train de janvier à juin 2026 (estimation 162€) et 1 AR en transport en commun pour passer l'examen final en septembre 2026 (possible dans une autre région).

Décision du conseil : accord à l'unanimité

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions à l'école Jacques Brel



Les dossiers d'inscription pour l'école Jacques Brel sont désormais disponibles en mairie pour l'année scolaire 2026/2027. Après l'inscription obligatoire en mairie, les familles devront prendre contact avec M. Perelli, directeur, afin de se faire connaître et de procéder à l'admission de leur enfant. Celle-ci se fera le mardi, sur rendez-vous. L'accueil des enfants en Toute Petite Section (enfant né entre le 1er janvier 2024 et le 31 août 2024) sera possible **dans la limite des places disponibles** après l'inscription des élèves de Petite Section.

Travaux

À compter du lundi 9 mars, des travaux d'assainissement seront réalisés sur la RD955, secteur « Moulin », pour une durée prévisionnelle de deux mois et demi. Pendant toute la durée du chantier, **la circulation sera régulée** par des feux alternés. Une exception est prévue les 11 et 12 avril, à l'occasion de Paris-Roubaix, avec des modalités de circulation adaptées. Merci de votre vigilance et de votre compréhension.

Stage perfectionnement

Pévèle Carembault et la Ligue de l'Enseignement mettent en place des stages de perfectionnement pour le BAFA. Les candidats bénéficient de **tarifs préférentiels**. Les stages proposés sont :
- les grands jeux, du lundi 20 au samedi 25 avril à Gondécourt (école Jacques Prévert), demi-pension, 270 €.
- la surveillance de baignade, du dimanche 25 octobre au dimanche 1er novembre à Orchies (piscine communautaire), demi-pension, 410 €. Formulaire à remplir sur demarches.pevelecarembault.fr

Passage à 50km/h de "la Gare"



Fin mars, une nouvelle réglementation entrera en vigueur sur la RD955 au niveau de « la Gare », avec un passage de la vitesse autorisée de **70 à 50 km/h** afin de sécuriser les résidents qui doivent garer leur véhicule de l'autre côté de la route. Une nouvelle signalisation sera installée par le Département et prendra effet dès sa mise en place.

Atelier compostage

La Pévèle Carembault organise un atelier d'initiation au compostage le **samedi 21 mars** au foyer rural de 10h à 11h30. Vous pouvez vous y inscrire pour apprendre les bases et recevoir gratuitement un composteur en appelant le 03 20 84 88 65 (places limitées).

Recensement

Le recensement de la population bachynoise a atteint 100 % de participation. Un grand merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre implication citoyenne, ainsi qu'aux agents recenseurs pour leur engagement et la qualité de leur travail tout au long de cette campagne.



Camion Bleu

Il se rend à Cysoing le 24 mars de 9h à 13h et de 14h à 16h pour accompagner les habitants dans toutes leurs démarches administratives du quotidien.

3 agents du Département seront présents pour aider et orienter les habitants auprès de différents services publics, tels que le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la Carsat, la MSA, les Finances publiques, l'ANTS, le Ministère de la Justice, le Relais Autonomie, la Maison Départementale Insertion et Emploi, ainsi que La Poste. Le Camion Bleu est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Afin de faciliter votre accueil, il est recommandé de prendre rendez-vous. Pour toute information ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le Camion Bleu par téléphone au 03 59 73 69 30 ou par courriel à payslillois.franceservices@lenord.fr

Service Mobilité SAM



Le Service Accompagnement Mobilité de Pévèle Carembault vous accompagne pour **trouver une solution de transport personnalisée** grâce à son service de location de véhicules électriques. Pour plus d'informations, remplissez le formulaire sur demarches.pevelecarembault.fr ou contactez le 03 74 49 42 12. La conseillère mobilité reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre vie. Le permis "AM" vous sera demandé.

VENDREDI
27 MARS 2026
14H à 16H

Quand la mémoire flanche,
aidants, aidés,
nous sommes tous concernés!

**MALADIE D'ALZHEIMER
ET MALADIES APPARENTÉES**

CONFERENCE - DEBAT
Animée par Justine Blampain, Neuropsychologue

**Salle MOUVEAUX
À BOURGHELLES**

GRATUIT!

Organisé par :
Eollis
Énergie, orientation, accompagnement

En partenariat avec :


A l'issue de notre conférence, 4 ateliers
vous seront proposés pour tester
votre mémoire.

  **Pour toute information, 03.20.90.01.01**



AGENDA

Vendredi 6 mars

One man show improvisé avec Hugo

Tiers-lieux des Evidences, 93 rue Léo Lagrange - 20h

Samedi 7 mars

Repair café

Foyer rural - 9h à 11h30

Loto de l'APE

Salle des fêtes - 18h

Dimanche 8 mars

Animation nature "le pic épique" (sur inscription)

Bois de la Tassionnère - de 10h à 12h

Vendredi 13 mars

Café karaoké

Tiers-lieux des Evidences, 93 rue Léo Lagrange - 19h

Samedi 14 mars

Mise à disposition de compost

Devant les ateliers municipaux

Assemblée Générale des "Joyeux Bourleux"

Foyer rural - 18h

Dimanche 15 mars

Elections municipales

Salle des fêtes - 8h à 18h

Vendredi 20 mars

Cantine de la Saint Patrick - 12h

Soirée belote et jeux - 19h

Tiers-lieux des Evidences, 93 rue Léo Lagrange

Installation du Conseil Municipal

Salle des fêtes - 19h

Samedi 21 mars

Atelier compostage

Foyer rural - 10h à 11h30

Vendredi 27 mars

Conférence sur la maladie d'Alzheimer

Salle Nouveaux de Bourghelles - 14h à 16h

Samedi 4 avril

Grand jeu de Pâques par Festy Bachy

Stade municipal - 15h à 17h

Mairie de Bachy

13, Place de la Liberté - 59830 Bachy

03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin municipal créé et publié par les membres de la
commission communication.

